

# Agence d'Urbanisme ARVAL sarl

Gestion doc. ARVAL/D.t. n° 13.01 - CR de réunion - créé le 22/06/99 - Version 1

## ELABORATION DU P.L.U. DE REILLY

Nos réf. : 06U15/NT

Compte rendu de réunion n°2

du 2 Juin 2015

Dif.	Fonctions	Organismes	Participants	présent à la Réunion	absent étant excusé	absent non excusé	invité au prochain RdV	téléphone	télécopie
<b>X</b>	MAITRE D'OUVRAGE	<b>Mairie de Reilly</b>						03 44 49 03 16	
		<b>Maire</b>	M. DESRUELLE	<b>X</b>			<b>X</b>		
		<b>Commission Municipale d'Urbanisme-Adjoint au Maire</b>	M. MORIN	<b>X</b>			<b>X</b>		
		<b>Commission Municipale d'Urbanisme-Adjoint au Maire</b>	M. JOURNEE	<b>X</b>			<b>X</b>		
		<b>Commission Municipale d'Urbanisme-Adjoint au Maire</b>	M. MONLEZUN		<b>X</b>		<b>X</b>		
		<b>Commission Municipale d'Urbanisme-Conseiller Municipal</b>	M. BAR	<b>X</b>			<b>X</b>		
		<b>Commission Municipale d'Urbanisme-Conseiller Municipal</b>	Mme. TOUET		<b>X</b>		<b>X</b>		
		<b>Commission Municipale d'Urbanisme-Conseiller Municipal</b>	Mme BARDIZVARMAN	<b>X</b>			<b>X</b>		
		<b>Commission Municipale d'Urbanisme-Conseiller Municipal</b>	Mme COQUET	<b>X</b>			<b>X</b>		
		<b>Secrétaire de mairie</b>	Mme DAS CALDAS	<b>X</b>			<b>X</b>		
<b>X</b>	SERVICES ET PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES								
	Préfecture de l'Oise						<b>X</b>		
	DDT - SAUE Beauvais	Mme FREISZ		<b>X</b>			<b>X</b>		
	DDT - SAUE Beauvais	Mme LEGOIX		<b>X</b>			<b>X</b>		
	DDT - SEEF Beauvais	M. BALLEUX			<b>X</b>		<b>X</b>		
	DDT -Délégation Territoriale Ouest						<b>X</b>		
	ARS	M. BILY			<b>X</b>		<b>X</b>		
	DREAL	Mme COUEGNAT					<b>X</b>		
	STAP - Architecte des Bâtiments de France	M.					<b>X</b>		
	Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (AOT)	M.					<b>X</b>		
	Chambre d'Agriculture	M. MAHE			<b>X</b>		<b>X</b>		
	Chambre de Commerce et d'Industrie	M. MENARD					<b>X</b>		
	Chambre des Métiers	Mme DESESSART			<b>X</b>		<b>X</b>		
	Conseil Régional						<b>X</b>		
	Conseil Général	M.			<b>X</b>		<b>X</b>		
	Communauté de Communes du Vexin-Thelle	Mme RIVERAIN					<b>X</b>		
	Service Incendie et Secours	M.					<b>X</b>		
	ERDF (électricité)	M. VANDENABEELE		<b>X</b>					
	VEOLIA (eau)	M.					<b>X</b>		
<b>X</b>	AUTRES PERSONNES CONSULTEES (activités économiques)								
	Entreprise VALEO	Mme LE HECHO			<b>X</b>				
	Activités touristiques et de réception	Mme VAN DER WEEEN		<b>X</b>					
	COMMUNES VOISINES :								
	Commune de Délincourt	Mme MARTIN		<b>X</b>			<b>X</b>		
	Commune de Chaumont-en-Vexin	M.					<b>X</b>		
	Commune de Liancourt-Saint-Pierre	M.					<b>X</b>		
	Commune de Boubiers	M.					<b>X</b>		
<b>X</b>	URBANISTE	<b>Agence d'Urbanisme ARVAL</b>							
	Géographe-urbaniste	M. THIMONIER		<b>X</b>			<b>X</b>	03 44 94 72 16	03 44 39 04 61

Prochain rendez-vous :

**le Jeudi 2 Juillet 2015 à 10h à la Mairie**

Objet :

Phase diagnostic : Etat initial de l'environnement, points complémentaires sur les réseaux (eau et défense incendie)

**Agence d'Urbanisme ARVAL sarl**  
**ELABORATION DU P.L.U. DE REILLY**

Nos réf. : 06U15/NT

**Compte rendu de réunion n°2**  
**du 2 Juin 2015**

	pour action	délai
<p><b>1 - PREAMBULE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le compte-rendu de la réunion précédente n'appelle pas de remarque, il est validé.</li> <li>- La réunion de ce jour a pour objet l'étude du fonctionnement urbain, des activités économiques et des réseaux de la commune.</li> </ul>		
<p><b>2 - POINT SUR LES RESEAUX</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Concernant l'alimentation électrique</u>, le représentant d'ERDF présente les caractéristiques et capacités du réseau qui repose sur 4 transformateurs électriques (dont 1 à Courtieux), d'une capacité 160 Kva pour les 3 postes du village, et 1 transformateur privé (Valéo). Les postes peuvent évoluer vers une capacité de 250 Kva, sans frais pour la commune. Les besoins d'un logement sont d'environ 10 à 12 Kva.</li> <li>- Le réseau est principalement enfoui, limitant donc les problèmes de dimension.</li> <li>- Le poste situé à l'est du village est utilisé seulement à 10% de ses capacités.</li> <li>- Le poste au centre du village est utilisé à 60% de ses capacités.</li> <li>- Le poste à l'ouest du village est utilisé à 50% de ses capacités.</li> <li>- Il n'y a donc pas de problème d'alimentation électrique à ce jour, et il reste des capacités significatives en fonction d'une possible augmentation des besoins suivant le projet communal à venir.</li> <li>- En revanche, l'écart du Poteau est alimenté par le réseau aérien de Délincourt. Le représentant d'ERDF vérifie la capacité du réseau à cet endroit. A transmettre à la commune et à Arval.</li> <li>- ERDF remet les plans du réseau à la commune.</li> <li>- <u>Concernant la défense incendie</u>, aucun représentant du SDIS n'est présent. Il est décidé de les inviter de nouveau à la prochaine réunion.</li> <li>- Les élus signalent que la commune est actuellement défendue par 7 poteaux, tous non conformes en 2014, en raison d'un problème de débit sur le réseau d'eau potable (même si les canalisations ont un diamètre 100 mm).</li> <li>- La ferme de Courtieux dispose d'une défense incendie par la présence d'une mare. L'entreprise Valéo a sa propre réserve incendie.</li> </ul> <p>Arval indique que tout projet d'aménagement sera examiné au regard de la défense incendie pouvant entraîner un refus de permis si cette dernière est jugée non conforme.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Concernant l'eau potable</u>, aucun représentant du syndicat (ou de l'exploitant) n'est présent. Il est décidé de les inviter de nouveau à la prochaine réunion.</li> <li>- La commune est rattachée au syndicat des eaux de Trie-Château. L'eau arrive du captage au réservoir situé à Délincourt, puis alimente le village via un surpresseur. Des problèmes de pression ont déjà été constatés. Voir avec Veolia.</li> <li>- Les élus souhaitent une accélération des réflexions engagées à l'échelle intercommunale sur le maillage des réseaux d'eau potable. Reilly pourrait envisager un maillage avec le réseau du syndicat d'Hadancourt (par Boubiers et Courtieux).</li> <li>- Envoyer le plan du réseau à Arval.</li> <li>- <u>Concernant l'assainissement</u>, la commune est en assainissement autonome, dont les dispositifs sont gérés par le SPANC. Le diagnostic à la parcelle des assainissements individuels a été réalisé concluant à une grande majorité des cas comme non acceptable priorité 1 et 2 (80% des habitations).</li> <li>- La mise aux normes des dispositifs d'assainissement à la parcelle est demandée par le SPANC, pouvant induire des études complémentaires sur les solutions techniques adaptées à la parcelle.</li> <li>- Les élus signalent que le programme de mise aux normes est envisagé en même temps que Délincourt où le conseil municipal doit se prononcer dans les semaines à venir sur l'option à envisager.</li> <li>- <u>Concernant le gaz</u>, les élus indiquent que le réseau n'existe pas sur la commune, mais dessert la commune voisine de Chaumont-en-Vexin.</li> <li>- L'entreprise Valéo est un gros consommateur de gaz et pourrait être très intéressée pour se raccorder au réseau existant à proximité.</li> <li>- Arval précise qu'habituellement, l'exploitant du réseau de gaz engage une extension du réseau s'il a la garantie d'une clientèle suffisante pour rentabiliser les investissements entrepris. L'entreprise pourrait l'interroger à ce sujet, en tenant compte de la présence ou non du réseau de gaz à Chaumont-en-Vexin, au sud de la voie ferrée.</li> </ul>	ERDF	juin-15
	Commune	pour mémoire
	Veolia	pour mémoire juil-15
		pour mémoire
		pour mémoire
<p><b>3 - DIAGNOSTIC NUMERIQUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est rappelé que le PLU Grenelle II doit contenir un diagnostic numérique.</li> <li>- Sont présentées les orientations du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) porté par le Conseil Général de l'Oise (via le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit). La commune est identifiée comme zone où la desserte très haut débit sera assurée qu'en deuxième phase de la mise en place du SDTAN (après 2018).</li> <li>- Est précisé que la Communauté de Communes du Vexin-Thelle a pris la compétence du numérique, sans s'être encore officiellement positionnée sur les modalités de financement du coût de la prise restant à charge localement.</li> <li>- Les élus de Reilly souhaitent activement le déploiement du très haut débit qui est aussi un moyen d'offrir un service important pour les activités économiques existantes et à venir.</li> </ul>		

	pour action	délai
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les élus signalent que la commune est quasiment en zone blanche en ce qui concerne la téléphonie mobile. En conséquence, il est vivement souhaité une amélioration de cette situation par les opérateurs de téléphonie mobile.</li> </ul>		
<p><b>4 - EQUIPEMENTS, ACTIVITES ECONOMIQUES ET EMPLOIS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au sens des territoires vécus de l'INSEE, Reilly est rattachée aux communes de l'espace à dominante urbaine, communes dites faisant partie d'un grand pôle, celui de la région parisienne.</li> <li>- La commune compte aucun commerce de détail sur son territoire. Sont habituellement fréquentés les commerces de Magny-en-Vexin, Gisors/Trie-Château (supermarché) ou Chaumont-en-Vexin, dotée d'une structure commerciale majeure.</li> <li>- La commune dispose des équipements publics d'une commune rurale (église, cimetière, mairie). L'école fonctionne en regroupement avec Délincourt, Lattainville et Chambors ; une classe est accueillie à Reilly (jouxant la mairie).</li> <li>- Il n'est pas constaté de véritable espace public de sports et loisirs pour les habitants du village.</li> <li>- La commune compte 198 emplois en 2011 pour une grande partie d'entre eux relevant de l'entreprise Valéo. M. le Maire fait état de son entretien avec la directrice de l'entreprise. Celle-ci n'a pas à ce jour de projet d'extension notable du site de Reilly même si avait été étudiée la possibilité de déployer une partie de l'unité recherche/développement. La principale difficulté du site est sa desserte par les poids-lourds (croisement dangereux sur la RD153, arrivée par le village de Reilly ou par le sud de Chaumont-en-Vexin peu évidente au regard de la configuration des voies).</li> <li>- La propriétaire du manoir face à la mairie fait part des activités qui s'y trouvent et de leur perspective de développement.</li> <li>- Arval signale qu'il conviendra d'être vigilant au moment de la rédaction du nouveau cadre réglementaire du PLU afin d'en tenir compte.</li> <li>- Les autres activités présentes sur le village sont limitées et sont le plus souvent attachées au logement. Il est cependant signalé des problèmes de stationnement et/ou de circulation au droit de l'activité de maçonnerie (rue du Clos Sanson).</li> </ul>	Arval/Commune	2016 pour mémoire
<p><b>5 - DEPLACEMENTS, TRANSPORTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune n'est pas desservie directement par des axes routiers d'intérêt régional ou national. Toutefois la RD915, passant non loin et considérée comme voie de desserte majeure à l'échelle de la CCVT, permet de relier facilement le pôle d'emploi de Gisors à celui de Cergy-Pontoise, en coupant le plateau du Vexin.</li> <li>- La commune est irriguée par deux départementales qui traversent le territoire du nord au sud (RD153 sans passer par le village), d'est en ouest (RD6 formant la voie principale du village), assurant une bonne liaison entre Reilly et les communes avoisinantes.</li> <li>- Les élus font savoir que le croisement entre la RD6 et la RD153 est dangereux ; sa mise en sécurité est à afficher comme étant prioritaire dans les orientations du PADD.</li> <li>- L'amélioration de la desserte de Valéo en évitant de passer par le village est également souhaitée. Est évoquée la possibilité de mettre en avant une voie aménagée entre la RD153 et la voie communale de Reilly à Chaumont-en-Vexin, qui pourrait être l'amorce d'une déviation sud/nord de Chaumont-en-Vexin souhaitée au SCOT du Vexin-Thelle. L'endroit le plus court (750 mètres) entre ces deux infrastructures se trouve sur le territoire de Chaumont-en-Vexin, le long des emprises boisées (haut de la vallée Norbourg) ; c'est également l'endroit le moins impactant en ce qui concerne l'activité agricole. La question du financement de cette possible voie est posée, notamment en fonction du statut qui pourrait lui être donné (à court puis à long terme). A voir avec le Conseil Général et l'entreprise Valéo.</li> <li>- Dans le secteur urbanisé, la trame viaire est peu développée. Au moins deux aires de retournement des véhicules mériteraient d'être envisagées : au bout de la rue de la Vignette et au bout de la rue des Cartiers.</li> <li>- Il est souligné que la voie qui dessert actuellement le terrain urbanisé, en retrait de la RD6, au Poteau, est privée. Dans l'hypothèse d'un développement urbain sur cet écart, il pourrait être utile de faire évoluer le statut de cette voie.</li> <li>- Le stationnement sur la commune se fait essentiellement au cœur des propriétés. Plusieurs places de stationnement ont été matérialisées sous forme de parking, le plus important (une vingtaine de places) étant situé rue du Réveillon au départ de la promenade des Marais.</li> <li>- Il serait utile d'augmenter le nombre de places de stationnement près de la mairie. En outre, un projet de parking d'une dizaine de places est engagé derrière l'église et le cimetière offrant l'accessibilité PMR à ces équipements. Globalement sur le village, il n'est pas constaté de problème de stationnement important, avec toutefois du stationnement "sauvage" observé sur les rues secondaires, perturbant la circulation des piétons et des autres véhicules.</li> <li>- Il existe de nombreux cheminements (piétons et cycles) autour du village sans pour autant constituer un véritable circuit. A été mis en place un sentier de découverte du marais de Reilly. Le village est également traversé par le circuit des 4 villages inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Petite Randonnée (PDIPR).</li> <li>- Il paraît intéressant de valoriser les chemins à l'échelle du village et vers les communes voisines, plus particulièrement Délincourt (équipement école en commun) mais aussi Chaumont-en-Vexin (pôle d'équipements le plus proche). Vers Délincourt, il pourrait être envisagé une bande sécurisée le long de la RD6 (plutôt du côté nord).</li> <li>- La commune est située à 5 km du réseau de transport ferroviaire (gare de Chaumont-en-Vexin) menant à Paris en 50 minutes en moyenne et à 30 km de Cergy desservie par le RER A. En revanche, la commune n'est pas desservie par une ligne de car régulière, autre que celle vouée au ramassage scolaire. A noter que les autocars assurant le transport des scolaires sont ouverts au public. En outre, il existe une centrale de réservation pour du co-voiturage mise en place à l'échelle départementale sur le site du SMTCO. A ce titre, il est prévu à l'échelle de la CCVT, la création d'une aire de co-voiturage à Branchu (commune de Lierville).</li> <li>- Il est signalé que l'Etat préconise le développement des communes bien desservies en transport collectif, notamment ferroviaire.</li> </ul>	Arval/Commune Arval/Commune Commune	sept-15 sept-15 sept-15 pour mémoire sept-15 pour mémoire
<p><b>6 - FONCTIONNEMENT URBAIN</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Historiquement la trame urbaine s'est concentrée autour de la place de l'église, où sont regroupés les équipements publics et autour du château (lieu-dit "La Fortelle"). Plus récemment, l'urbanisation s'est étirée selon un axe ouest-est, le long de la RD6 (à l'est de la Fortelle et à l'ouest de la mairie).</li> </ul>		

	pour action	délai
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le secteur construit du Poteau apparaît à l'écart du noyau urbain original du village et plus proche du tissu urbain de Délincourt. Il présente une typologie urbaine différente (tissu aéré).</li> <li>- Une exploitation agricole se trouve en activité dans la trame urbaine (à l'est de la rue de Fortelle).</li> <li>- Une douzaine de dents creuses peut être recensée, avec notamment deux grandes propriétés (de part et d'autre du pôle mairie/école/église) qui offrent des disponibilités foncières notables.</li> <li>- Arval rappelle que le PLU peut imposer des principes d'aménagement sur la programmation des logements et de l'offre en stationnement, au travers des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).</li> <li>- Il est rappelé que le SCOT identifie une coupure d'urbanisation à maintenir entre le Poteau et le village, ce qui peut aider à justifier le maintien du caractère non constructible des terrains agricoles au sud de la rue d'Enfer (ouest du village) pourtant équipée par les réseaux.</li> <li>- L'idée visant à rendre possible le développement de l'urbanisation sur l'arrière des propriétés desservies par la rue des Cartiers ne paraît pas viable (difficulté d'accès, impact paysager fort, etc.). Cette option est à écarter.</li> </ul> <p><b>6 - PROCHAINE REUNION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le <b>jeudi 2 juillet 2015 à 10h00 en mairie</b> ayant pour objet l'état initial de l'environnement (inviter le Conservatoire Naturel des Sites de Picardie).</li> <li>- Cette réunion sera précédée à 9 h par la réunion avec les exploitants agricoles (tous ceux qui cultivent des emprises agricoles sur le territoire communal).</li> </ul>		

Diffusion :

- Mairie de Reilly (pour diffusion)
- ARVAL (membres de l'équipe)